

BULLETIN MUNICIPAL DE VIREY

Janvier 2016

Numéro : 41



LE MOT DU MAIRE

Bonjour.

En ce début d'année, toute l'équipe municipale et le CCAS se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année 2016 ainsi qu'à vos proches. Je remercie le personnel communal et toutes les associations pour le travail effectué tout au long de celle-ci.

L'année 2015 a été marquée par des décisions importantes :

Le conseil municipal a décidé de passer en commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, pourquoi ?

Afin d'avoir une représentativité plus importante au niveau de la région et des Communautés de Communes car en effet la loi NOTRe a été adoptée et de grands changements sont à venir :

- Une plus grande région : regroupement de la Haute et Basse Normandie
- De plus grandes Communautés de Communes sont à l'étude :
Au début 2017 elles devront avoir un minimum de 15 000 habitants. De ce fait nous serons obligés de nous jumeler avec une autre Communauté de Communes pour garder un poids dans ces grandes régions, de la proximité, réforme des compétences, pression fiscale afin de renforcer la représentativité du territoire et de ses habitants pour une meilleure défense de leurs intérêts.

Une brochure d'information est jointe à ce bulletin pour répondre à certaines de vos interrogations concernant ces fusions de collectivité.

Pour l'année 2016 de nouveaux investissements sont prévus.

- Terminer la mise en accessibilité du cimetière,
- L'aménagement du parking de la salle des fêtes,
- La construction d'un terrain multi-sports derrière l'école,
- L'aménagement du carrefour de l'Auberge Neuve,
- Un programme de rénovation des routes sera mis en place,
- L'agencement de l'étage de la Mairie (archivage),
- La mise en accessibilité de certains établissements public (cantine, école, mairie...).

Je vous renouvelle tous mes vœux et vous donne rendez-vous le 8 janvier pour la cérémonie des « vœux du Maire ».

Daniel Pautret

Pour info : HORAIRES DE LA MAIRIE :

Téléphone : 02 33 49 18 85

Courriel : mairiedevirey@yahoo.fr

Lundi : de 9h à 12h30

Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi et jeudi : 9h à 12 h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h30 à 18h00

LES AIDES MENAGERES

Mme Béatrice Heslouin Tél. : 06 73 71 54 03

Mme Isabelle Machado Tél. : 02 33 91 68 75

Mme Marlène Rudemarre Tél. : 09 60 02 36 63

Mme Martine Bouroult Tél. : 02 33 48 08 97

Mme Christine Loyaud Tél. : 02 33 49 43 46

Mme Annie Cotrel Tél : 02 33 51 46 34

ETAT CIVIL



NAISSANCES

- Zoé Robbes 12 A rte de l'Yvrande, née le 28 septembre
- Lucas Heuzé 9 rte de la Croix Planté, né le 5 novembre
- Louane Bouroult 18 rte de la Bliais, née le 23 novembre
- Maélie Piron 10 rue du Lavoir, née le 6 décembre

DECES

- Louis Fouillard le 10 juillet
- André Couillard le 8 août
- Pierre Jeanne le 18 août
- Raymond Lechevallier le 13 octobre



MARIAGES

- Adeline Pignet et Mickaël Garnier le 11 Juillet
- Adeline Mevel et Nicolas Hirbec, le 29 Août

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Mme Chantal NAVET Tél. : 02.33.49.81.76
Mme Guylène VIVIER Tél. : 02.33.49.60.34
Mme Marie-France MAZIER Tél. : 02.33.49.55.60

Mme Lydie MEIGNAN Tél. : 02.33.61.83.70
Mme Ann-Sophie HESLOUIN Tél. : 02.33.49.67.41

LES NOUVEAUX HABITANTS DE VIREY

Depuis le début de l'année ils habitent près de chez nous, réservons leur un accueil chaleureux.

- _ Irène et Olivier Cursaz 9 rte des Étangs
- _ Nadège Levayer 8 rte de la Garlière
- _ Émilie Mouchard et Pierre-Marie Boisyon 2 rte de l'Yvrande
- _ Serge Thierry 7 rue des Écoles
- _ Mélody Rigoland et Fabien Pommier 15 A rue des Artisans
- _ Véronique Lebarbey 19 rte de la Garlière
- _ Sophie Thierry 18 rue du Château
- _ Nathalie Lambert et Jean-Noël Joseph 4 rue du Clos-Acéré

Certains peuvent avoir été oubliés, nous ne les oublierons pas dans le prochain bulletin, merci de votre compréhension.
Informations de cette page arrêtées le 1 décembre 2015.



Nous vous présentons Vanessa Lericolais qui remplace Linda Bissirieux notre infirmière lors de ses congés.



Dimanche 15 novembre, une cérémonie du souvenir des anciens combattants nous a réunis pour commémorer la fin de la grande guerre. Après la lecture du message du Ministre, Guy Bazin a remis le Titre de Reconnaissance de la Nation (TRM) à son frère Raymond. Lors du vin d'honneur, M le Maire a remis l'insigne de Soldat de France à Bernard Lecuisinier.



Règles de citoyenneté :

Nuisances sonores : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse etc... ne peuvent être effectués que selon les horaires autorisés : jours ouvrables de 8h00-12h00 et 14h00-19h00, le samedi de 9h00-12h00 et 15h00-19h00 et dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00. Les professionnels sont quant à eux, autorisés à utiliser des engins bruyants tous les jours ouvrables entre 7h et 20h.



Ordures ménagères : Si le mercredi est un jour férié, le ramassage se fera le samedi suivant.

Début des travaux de mise en accessibilité du cimetière.



Fin de la première tranche, sans l'enrobé.



Un inventaire a été fait sur les tombes qui semblent abandonnées. Elles sont signalées par une plaque avec l'inscription suivante « cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise. Prière de s'adresser à la mairie ».



RELAIS CANTONAL DU 28 JUIN

Nous remercions les coureurs qui ont bien voulu participer à ce défi.

Merci à Paul Coupin qui s'est investi pour l'organisation des équipes et le bon déroulement de la course.



COMPTE RENDU DES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VIABILITÉ – AMÉNAGEMENT CIMETIÈRE

L'ouverture des plis relative à la consultation concernant les «travaux de viabilité pour l'aménagement du cimetière» a eu lieu le 15 juin 2015 à 11 heures en présence de M. Pautret (Maire), M. Barbedette (Adjoint) M. Laisné (Conseiller), M. Bagot (Conseiller) et Mme Pelluet (Cabinet Zuber).

Trois enveloppes ont été reçues pour ce projet et ouvertes dans l'ordre de réception :

- Entreprise 1 : TPB de LOIR
- Entreprise 2 : LOISEL
- Entreprise 3 : HARDY

Les critères d'analyse étaient les suivants : Prix (60%) – Mémoire technique (30%) – Délai des travaux (10%)

Monsieur le maire expose au conseil municipal les résultats obtenus par les différentes entreprises.

Au vu des critères du choix exposé, l'offre de l'entreprise HARDY est, selon les termes du Code des marchés publics, la mieux-disante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise HARDY et autorise Monsieur le maire à signer le marché et tous documents relatifs à ces travaux.

TRANSFERT DE COMPETENCES PLUi

Monsieur le maire rend compte aux membres du conseil municipal de la réunion de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) qui s'est déroulée le 15 juin 2015.

L'objet porte sur le transfert de compétences du PLU Intercommunal.

La charge au niveau de la commune représente un coût de 0.50 € par habitant sur une période de 5 ans.

ACHAT TOUR DE CARRÉ

Acquisition par la commune d'un tour de carré propriété de M. Pigeon.

Celui-ci a été installé Place de la Morinais.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil d'école s'est réuni et a fait part des travaux qui pourraient être entrepris :
 - Plafond de la classe de Mme Poirier
 - Repeindre les tracés de la cour

Sur ce dernier point, un devis sera demandé à la Société Signaux Girod.

- Dégradations à l'école :

Au cours d'un week-end, des dégradations ont eu lieu à l'école : 9 vitres sont à changer.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie, un devis est demandé pour le remplacement des vitrages.

Le dossier sera envoyé à l'assurance pour la prise en charge des travaux.

- Terrain de tennis : la rénovation du tracage va être étudiée.

APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR L'EAU 2014 DU SIAEP

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les rapports annuels 2014 de l'ARS (agence régionale de santé) et sur le prix et la qualité de l'eau soumis par le SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction en eau potable) de la région de Saint Hilaire du Harcouët à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil, à l'unanimité, déclarent qu'ils n'ont pas d'observations particulières à formuler et décident d'approuver les dits rapports.

BUDGET ASSAINISSEMENT : TARIFS DE LA REDEVANCE ET ABONNEMENT

Après examen du compte administratif du budget assainissement lors de la réunion de présentation du budget 2015, il avait été proposé de revoir les prix du M3 assaini et de l'abonnement afin que ce budget puisse continuer à s'autofinancer et à se rapprocher des tarifs pratiqués par Saint Hilaire du Harcouët. Les membres du Conseil Municipal décident de porter le prix du mètre cube d'eau assaini à 1,76€ (y compris la taxe de modernisation des réseaux), au lieu de 1,65€, et de fixer le montant annuel de l'abonnement à 14,00€ au lieu de 12,00€.

Cette modification sera appliquée sur la facturation de redevance assainissement de 2015 (qui concerne les consommations de 2014).

INSTALLATION D'UN MARCHAND AMBULANT

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur POTIER, marchand ambulant de pizzas, souhaiterait pouvoir s'installer le jeudi soir à côté du Virest, après délibération, le conseil municipal donne son accord.

ÉLABORATION AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé limité à 3 ans, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité
Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune a montré que certains locaux restaient à mettre en conformité. Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmé doit être déposé avant cette date pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – TRANSFERT DE COMPÉTENCE

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » dispose que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « Aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sur le territoire de la Communauté de communes, une aire d'accueil avec 10 emplacements de 2 places relève de la compétence de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Il est proposé au conseil de transférer cette compétence à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2016 et de modifier en conséquence les statuts.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CIMETIÈRE : LANCEMENT 2^{ème} tranche

La 1^{ère} tranche des travaux de la mise en accessibilité du cimetière est quasiment achevée, le revêtement en enrobé reste en attente.

Il convient de lancer les appels d'offres pour la 2^{ème} tranche pour permettre de continuer les travaux sans détérioration de l'enrobé par les engins de chantier.

CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE AU 1ER JANVIER 2016, PAR REROUPEMENT DE 3 COMMUNES

Suite à l'annulation du projet de création de communes nouvelles par regroupement de 6 communes, le projet de création de commune nouvelle pourra se faire par regroupement de 3 communes, Savigny-le-Vieux ne pouvant participer du fait de l'absence de continuité géographique avec l'une des communes ayant voté pour le jeudi 5 novembre.

Le Conseil municipal décide de valider, avec 14 voix pour et 1 voix contre, la création d'une commune nouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2016, composées des actuelles communes de Saint Hilaire du Harcouët, Saint Martin de Landelles et Virey, elle portera le nom de « Saint-Hilaire-du-Harcouët » et son siège sera situé dans les locaux actuels de la mairie de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Il décide que chaque commune « historique » deviendra commune déléguée, que le conseil municipal de la commune nouvelle sera composée de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des anciennes communes jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020, que chaque commune conservera sa mairie annexe, avec les services au public qui y sont rattachés et qu'une délibération ultérieure déterminera la politique à mener concernant les taux de fiscalité des différentes communes, avec un lissage des taux à réaliser sur 12 ans maximum.

A L'ECOLE DE VIREY :

Pour cette année scolaire, 127 élèves sont répartis dans les 6 classes de l'école.

Après le départ de Mr Lambert à la Barre de Semilly, Mme Lefebvre a été nommée et a pris en charge la classe de CE1-CE2.

L'école fonctionne avec les mêmes horaires que l'an dernier et prépare actuellement un nouveau projet d'école et la mise en place des nouveaux programmes pour la rentrée 2016. Différentes actions ont été reconduites : enseignement de l'anglais à partir du CE1, initiation à l'informatique à partir de la MS, séances à la piscine de St Hilaire du Harcouët pour les CP- CE1 et les CE2 de Mme Lefebvre, participation aux spectacles proposés par la Communauté de Communes ainsi qu'aux animations de l'Inspection de l'Education Nationale de Mortain : course d'orientation, opération sécurité piéton, rencontre course longue...

L'école s'est équipée de trois ordinateurs supplémentaires et d'un vidéo projecteur et attend le branchement de la fibre optique afin d'utiliser internet dans toutes les classes.

Les Temps d'Activités Périscolaires accueillent le lundi et le jeudi de 15h15 à 16h30. 98% des élèves. Encadrés par de nombreux animateurs, les enfants profitent d'ateliers divers : musique, expression corporelle, calligraphie, théâtre, activités sportives

La classe de CP-CE1 participe cette année à une correspondance scolaire avec l'école de la Barre de Semilly : échange de courrier, de petits cadeaux, de projets . Les enfants se rencontreront au dernier trimestre à la Mazure afin de faire réellement connaissance et de participer à des ateliers communs.



Pour prendre contact avec l'école : 02.33.49.46.99 ou ecole.virey@laposte.net.

A l'école, on prépare Noël! Il est l'heure de décorer les classes et de préparer des petits objets pour le marché de Noël !

Classe de TPS- PS-MS



Illustration de Noël



Productions des petits et des CP-CE1 pour le marché de Noël



Marché de Noël organisé par les membres de l'APE le dimanche 13 décembre





Les dates à retenir :

Janvier :

Vendredi 8 à 20h00: Vœux du Maire.
Ven.22 / Sam.23 / Dim.24 : Représentations de théâtre, Loisirs et Détente.
Ven. 29 / Sam.30 / Dim.31 : Représentations de théâtre, Loisirs et Détente

Février :

Mar.2 : Thé dansant, Foyer de l'amitié.
Sam.20 : course cycliste Inter Club Virey, Vélo Club Landellais.
Sam.27 : Repas, association des parents d'élèves.

Mars :

Mar.1 : Thé dansant, Foyer de l'amitié.
Mer. 16 : concours de belote, Foyer de l'amitié.
Dim. 20 : Repas, Société de chasse.
Mer. 30 : concours de belote, Anciens Combattants.

Avril :

Dim. 24 : repas des cheveux blancs, commune.

Mai :

Mar. 3 Thé dansant, Foyer de l'amitié.
Dim. 8 : pain bénit, repas Entente Viréenne.
Mer. 11 : repas, Foyer de l'amitié.
Dim. 22 : rallye vélo, Loisirs et détente.
Sam. 28 : course cycliste. Prix des artisans et commerçants de Virey. V.C.L.

Juin :

Dim. 26 : relais pédestre cantonal.

Juillet :

Sam. 2 : barbecues de quartiers, Comité des fêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS

SOUHAITE UNE :

